N° 158 — 16e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

(17 Prairial an 112)

Lundi 6 Juin 1904

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 23

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal; à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

Chronique de la Semaine

Le Conseil de Préfecture du Nord vient de commencer l'examen des protestations contre les élections entachées de fraude.

Le grief qui apparaît le plus fréquemment est celui de la corruption par l'achat des électeurs. Il y a des communes où l'argent a été distribué avec une telle abondance, qu'on ne demande comment il a été possible, malgré la loi, d'employer ouvertement de pareils procédés.

Certains scrutins ont été faussés de la façon la plus évidente, et à ce point de vue, Roubaix que occupe une place distinguée parmi les communes où le trafic des bulletins de vote s'est produit avec une sérénité parfaite et une indifférence complète du scandale. On comprend que la méthode ne vient pas d'être innovée. Elle est dans les habitudes ; aussi le parti clérical du canton dont on conteste l'élection n'a-t-il pas grande illusion à se faire sur le résultat d'une protestation vingt fois justifiée. L'enquête sera certainement ordonnée, précédant une invalidation nécessaire.

Jusqu'alors, le Conseil de Préfecture, sauf deux ou trois villes importantes, n'a guère eu à s'occuper que des protestations visant les petites communes, mais vendredi prochain, se tiendra la grosse séance.

C'est ce jour là que seront examinées les élections d'Armentières, de Roubaix, de Fournes, de Mérignies, d'autres communes encore où les protestations, par leurs variétés et par les faits qu'elles révèlent, paraissent devoir provoquer des débats réellement intéressants.

Aussi l'agitation électorale, qui s'était calmée, va-t-elle prochainement recommencer dans certaines localités où l'annulation des élections aura rendu nécessaire la réouverture des scrutins.

Profitons de l'instant de répit qui nous reste pour parler de choses gaies.

⁂

L'examen des dossiers électoraux a fait sortir des cartons des circulaires de tout genre où les promesses les plus fallacieuses s'étalent à côté de l'énonciation d'idées ultra-fantaisistes.

Il y a d'anciens candidats devenus protestataires qui exhalent leur mauvaise humeur d'une façon tout à fait curieuse.

Ainsi l'un d'entre eux écrit :

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du Conseil de Préfecture,

J'ai l'honneur de vous demander l'annulation de la liste élue le 1er mai avec une moyenne de 30 voix de majorité.

En voici la raison :

Il y a trois mois, la campagne électorale était déjà commencée dans notre commune qui compte 750 électeurs environ.

Le nouveau maire était alors un simple propriétaire, pas même garde-champêtre ni conseiller municipal. Il fit dire partout que sa liste passait, il adoptait les deux premiers enfants illégitimes qui naîtraient dans la commune.

Stimulées par cette promesse, bon nombre de jeunes filles consentirent à céder aux instances des solliciteurs empressés, mettant pour condition qu'ils voteraient pour le Saint-Vincent-de-Paul du pays. Tous promirent, et ils tinrent parole.

Eh bien, il y avait, messieurs, — j'ai fait un pointage sérieux pour établir le bilan, — trente-huit cas de grossesse déclarée ou apparente le 30 avril, c'est-à-dire la veille du scrutin. Soit 38 voix acquises d'avance à l'immoral personnage dont je demande la révocation par l'annulation de sa liste.

Vous apprécierez comme moi, messieurs, que ce procédé pour s'attirer des voix est une honte. J'écrits en même temps à M. le sénateur Béronger pour lui signaler ce scandale public.

Agréez, M. le Président, etc.

B. V.

Ancien maire, qui le retournera si le Conseil de Préfecture a encore un peu de pudeur.

Nous ignorons si le Conseil de Préfecture considérera le fait vraisemblable comme un cas de pression électorale, mais nous en doutons.

Et puis, il ne s'agit pas d'une élection au Conseil d'arrondissement mais d'une élection municipale.

Le nouveau maire, en se révélant un vénitable père pour quelques-uns de ses administrés, est digne d'occuper la chaise curule où l'ont juché ses concitoyens reconnaissants... et surtout ses concitoyennes.

Si M. Piot, apôtre de la repopulation, était président du Conseil de préfecture, chargé de juger le cas, il ferait des papillotes avec la requête de ce mécontent dont la lettre est bonne, tout au plus, à envelopper des dragées de baptême.

⁂

La Russie est en train de faire la douloureuse expérience du système qui, dans un pays, ne permet pas à la presse de publier, sans l'assentiment des autorités, de sérieux renseignement concernant l'administration ou la direction des services publics.

La loi, la censure s'exerce avec un rigorisme tel, que récemment, le directeur d'un journal russe était emballé pour la Sibérie, vingt-quatre heures après la publication d'un article sensationnel.

On suspend pour une durée indéterminée, toute publication qui ose égratigner un personnage bien en cour. Toucher au tsar ou à un prince du sang, c'est la main-mise au collet de l'audacieux, la prison d'abord, la déportation ensuite.

Grâce à ce procédé, on ignore tout ce qui concerne le pays, et c'est avec raison que, ces jours derniers, un de nos confrères du XIXe siècle, M. G. de Vorany écrivait :

« Une presse libre est élevée, en temps utile, les rapines officielles, les exactions des fonctionnaires, les scandaleuses malversations de la Pravoda Rouge qu'on ne peut plus tenir secrètes seront d'ailleurs, elle eût appris qu'on ne trouvait dans les caisses de la Croix-Rouge que 50 couvertures au lieu des 100 réglementaires et annoncées ; que la majeure partie des souscriptions restait dans les poches des bureaucrates, depuis les plus petits employés jusqu'aux plus grands ; que des gentilshommes héréditaires, des inspecteurs de prisons, à trouvé l'aisance jusqu'à commettre des faux, jusqu'à imiter des signatures, pour s'emparer des roubles versés aux collectes ; que des officiers de tous grades trafiquaient ouvertement avec des entrepreneurs, et se faisaient remettre des pots-de-vin aussi bien pour les travaux à exécuter que pour des vivres ou les vêtements à fournir. »

Nous avons, nous aussi, en France, connu cet état de choses, sous le régime dont M. Pelletan de Camsagnac nous vante sans intérêts, mais nous en sommes sortis depuis 34 ans.

Chez nous à cette époque, comme aujourd'hui en Russie, des effectifs figuraient sur le papier, majorés de 50 pour cent.

Les dépenses militaires grossissaient sans cesse sans qu'une paire de bretelles supplémentaire fut achetée.

Nous avions une artillerie considérable dont on ne trouva que peu de trace le jour où on voulut l'utiliser.

Ces choses se soupçonnaient, mais personne ne pouvait se risquer à les dire publiquement.

Ce système de tout cacher nous a conduit aux pires catastrophes. Le même procédé est en train de mettre provisoirement la Russie ignorante et mal préparée, sous la botte des Japonais.

Si la liberté de la presse avait existé au pays des Slaves, il y a longtemps que quelques gros fonctionnaires moisissaient en Sibérie après avoir craché les roubles détournés par eux de leurs affectations militaires.

Les gros régiments ne figureraient pas seulement sur le papier à la colonne des dépenses. Ils existeraient en réalité, et depuis longtemps les succès des Japonais se seraient converts en revers.

Cela prouve que la meilleure garantie de sécurité pour un pays est encore dans la liberté de tout dire et de tout écrire.

On peut ainsi révéler les tares, signaler les erreurs et permettre à ceux qui tiennent en main les destinées de la patrie, de connaître les dessous des choses, et de modifier ce qui doit l'être pour le bien du pays.

Ce langage ne serait peut-être pas très bien compris d'Alfred Hamel, qui fit un jour arracher la langue à un fonctionnaire trop bavard, emprisonner et poignarder un reporter du *Standard*, dont le cœur s'était apitoyé sur le sort de quelques petits enfants arméniens, qui les soldats turcs étaient amenés à faire tournoyer par les pieds, afin d'avoir l'élan nécessaire pour leur briser le crâne sur une muraille.

Le reporter osa s'indigner. On l'envoya chez Mahomet l'occuper de ce qui le regardait. Doux pays

Nous ne savons pas si la dure leçon que subit en ce moment la Russie déterminera plus tard le tsar à accorder à son peuple, et surtout aux journaux, plus de liberté.

Nous le souhaitons, car si ce pays traverse en ce moment une douloureuse période d'épreuves, c'est surtout la préparation, le vol, les faux, l'escroquerie sous toutes ses formes, qui en sont les causes principales.

Et tout cela ne savait, mais tout le monde devait se taire.

Les muselières trop étroites ont leurs inconvénients.

⁂

Puisque nous parlons de choses de presse, signalons une bonne mystification dont le *New York Herald* vient d'être l'objet.

Le grand journal américain, pour accaparer la clientèle chinoise d'une feuille rédigée dans la langue de leur pays par des naturels du Céleste Empire, avait offert à prix d'or à un de ces derniers, de publier des articles en chinois dans le *New York Herald*.

L'offre fut acceptée, et tous les jours, le journal publiait sur deux colonnes un article que seuls les Chinois pouvaient comprendre.

Cette innovation, tenant de originale au début, fut de courte durée, car il se trouva quelqu'un pour traduire le texte chinois, et voici ce que l'on apprit :

Tous les jours, le rédacteur à la longue natte qui révélait ses pensées à ses concitoyens leur disait en commençant son article :

« Ce journal est imprimé par d'infâmes chiens de chrétiens. Il ne mérite même pas que d'honnêtes Chinois crachent dessus. Si un compatriote ou un frère Chinois désire vraiment savoir ce qui se passe en Chine, qu'il s'abonne au seul journal qui soit imprimé, publié et vendu en cette ville par des Chinois, au numéro 27 de la Pell Street. »

En apprenant qu'il avait été roulé de si magistrale façon par un disciple de Confucius, le directeur du *New-York Herald* en a attrapé la jaunisse.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC

Échos et Nouvelles

A la tête Henri-Étienne.

Cette nuit, à l'entrée du Casino de Paris, un contrôleur arrête une jolie femme sans masque, qui, malgré les rigueurs du reglement, passe, la figure sans voile.

— Eh bien, où bien?... Et le loup?...

Alors la petite femme, avec un malicieux sourire :

— Soyez tranquille... Je le verrai tout à l'heure !

⁂

Un savant de l'Université de Munich a fait des recherches sur les tards trouvés dans les ruines de l'ancienne Égypte. Il croit pouvoir affirmer que les femmes du vingtième siècle n'ont pas, pour rajeunir leur visage et en enlever les rides, autre chose pommades que leurs sœurs du temps des Pharaons.

Mais le produit employé est vraiment des tards en beaucoup plus grande quantité.

C'est peut-être tout bonnement parce qu'ils existaient moins cher !

⁂

Bateroux, qui vient d'avoir la douleur de perdre son dernier, a adressé à quelques amis une invitation, il les convie simultanément à de terre sa vie de garçon !

AU JOUR LE JOUR

Internationalisme

Il en est de l'internationalisme comme du socialisme, que Proudhon définissait un jour, devant un président de tribunal correctionnel qui l'interrogeait : « Une doctrine destinée à améliorer la société ». A quoi le président répondit : « Alors, nous sommes tous socialistes ».

Si l'internationalisme, comme l'a dit vendredi M. Chaumié, n'est qu'un idéal généreux de fraternité humaine et de paix universelle, s'il n'a pour but que rendre plus cordiaux et plus pacifiques les rapports entre nations, que de provoquer entre industriels, ouvriers, savants, des divers pays, des réunions, des congrès, destinés à sauvegarder les intérêts du travail et à assurer les progrès de la science, tous les républicains, tous les démocrates, tous les citoyens animés de l'esprit de justice sociale, sont internationalistes.

Mais, dans notre Europe où l'esprit de nationalité est plus vivace et plus ardent qu'il ne fut jamais, dans cet univers enfermé d'idées impérialistes qui, après l'Allemagne et l'Angleterre, ont gagné la républicaine Amérique, s'il s'agit d'affaiblir le sentiment patriotique et de prêcher à nos soldats la désobéissance et la désertion, nous protestons hautement, nous répudions ces doctrines criminelles et chimériques.

Et il n'est pas plus admissible que des instituteurs puissent enseigner à leurs élèves les idées collectivistes et internationalistes, qu'il ne doit être permis aux professeurs monarchistes ou nationalistes de critiquer le régime républicain et d'attaquer le gouvernement et les conquêtes de la démocratie et de la République.

C'est ce qu'a dit M. Chaumié en termes excellents, et il a été approuvé par 448 députés. Sous les 50 socialistes ont voté contre l'ordre du jour de MM. Etienne et Ruau.

M. Jaurès se plaint amèrement de ce « lâche abandon » des radicaux et radicaux-socialistes.

Il a tenu à se solidariser avec son ami M. Hervé, tout en déclarant qu'il « n'aime pas toujours sa manière », et reconnaissant « qu'il procède parfois par coups de bravade et un secret plaisir d'étonner, de scandaliser ».

Le sentiment auquel a obéi M. Jaurès part d'une belle âme, qui n'a pas voulu abandonner un ami en fâcheuse posture.

Mais, les républicains ne pouvaient le suivre sur le terrain où il s'est placé. Ils avaient le devoir d'associer leur réprobation à celle du ministre de l'instruction publique contre un ouvrage destiné à des enfants, et où les attentats anarchistes et l'assassinat du président Carnot sont représentés comme des actes « d'impatience enfantine ».

Il est vrai que nous allons aux socialistes pour soutenir le gouvernement d'action républicaine et pour combattre les forces réactionnaires coalisées, il ne s'ensuit pas que nous partagions toutes les idées de nos alliés.

Il en est une sur laquelle nous nous séparons d'eux formellement, absolument.

Et il était nécessaire, dans cette discussion de vendredi, que cette séparation fut bien établie, dans l'intérêt de la netteté et de la franchise de nos situations respectives devant le pays.

Georges ROBERT.

LA RÉVISION DES PATENTES devant le Sénat

Le sénateur Chatteloyn contre le petit commerce

L'éternelle question de la révision des patentes qui met aux prises, depuis si longtemps, les petits commerçants avec ceux de leurs concurrents qu'ils appellent « grands bazardiers accapareurs » est revenue, une fois de plus, devant le Sénat, dans la séance du 27 mai dernier.

C'était la première délibération sur le projet, retour de la Chambre des Députés après séjour au Sénat ; les deux Chambres, à la suite de concessions mutuelles, paraissent d'accord pour faire aboutir enfin cette réforme fiscale, si attendue par la masse des petits commerçants, encore qu'elle soit bien anodine et sujette à pas mal de critiques.

Le rapporteur, M. Gauthier, a demandé à la Haute Assemblée de déclarer l'urgence, afin d'éviter une seconde délibération ; il a eu gain de cause et la discussion s'est ouverte de suite.

Les 14 premiers articles, sur lesquels un accord s'était préalablement fait au sein de la commission, ont été successivement adoptés.

L'article 15, qui concerne la patente à appliquer aux « grands magasins » a soulevé une discussion intéressante :

M. Charles Prevet a, en effet, déposé un amendement tendant en faveur des grands bazars de province ; il invitait le Sénat à modifier l'échelle de taxation proposée par la commission, et à ne considérer ainsi comme « grands magasins », c'est-à-dire soumis à la taxe par spécialité, à la taxe par employé, et à celle sur les chevaux et voitures de livraisons à domicile, que les maisons qui comptent, à Paris, plus de 100 employés ; dans une ville de 100.000 habitants, plus de 50 employés, et dans les villes au-dessous de 100.000 habitants, plus de 30 employés taxables.

Je dis : taxables, car l'on sait que pour l'application de la patente, tous les employés ne sont pas comptés « sous grande réserve, d'après le rapport général de M. Gauthier, qui occupe réellement 4000 employés au pays que pour 2183 ; telle sorte qui on a 3000 au pays que pour 1685 ; de sorte que l'adoption de l'amendement de M. Prévet serait en pour conséquence de décourager les grandes maisons de province au détriment des petits et moyens commerçants.

M. Gauthier a défendu énergiquement le tarif de la commission. A trois reprises, M. Prévet est intervenu, et chaque fois M. Gauthier lui a répondu avec succès.

Enfin, malgré l'appui donné à la tribune du Sénat par M. Dénoncq, deux partisans du maintien des privilèges accordés aux grands magasins, la Haute Assemblée par 181 voix contre 80 sur 261 votants a repoussé l'amendement Prévet et donné ainsi satisfaction aux réclamations des petits commerçants.

Nous nous en réjouissons sincèrement pour cette catégorie si intéressante de contribuables, et nous sommes heureux de constater que la représentation sénatoriale républicaine du Nord, sauf exception, a voté contre l'amendement Prévet.

Seul, M. Chatteloyn a voté pour !

Nous nous permettons de demander aux Unions commerciales du département, et plus particulièrement à celle de Roubaix, ce qu'elles pensent de l'attitude de M. le sénateur Chatteloyn.

C. DERAET.

L'IMPOT SUR LE REVENU

M. Rouvier à la commission de législation fiscale

M. Rouvier, ministre des finances, a longuement conféré, vendredi avec la commission de législation fiscale qui est chargée de la question de l'impôt sur le revenu.

On sait que cette commission est saisie de l'examen du projet déposé par M. Rouvier au nom du gouvernement, et qu'elle y a substitué un contre-projet établi par M. Merlou, et qui est une extension de celui du ministre.

Rappelons que le projet de M. Rouvier tend à supprimer deux des quatre contributions directes : la personnelle mobilière et celle des portes et fenêtres, représentant à elles deux un produit de 162 millions. Il y substitue une taxe personnelle rapportant 62 millions, et une taxe d'habitation devant produire 42 millions.

M. Merlou, par son projet, supprime les deux mêmes contributions directes. Mais, en outre, il fait remise aux communes de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, ce qui constitue un gain supplémentaire pour le Trésor de 105 millions.

Pour compenser la perte du Trésor qui, dans son système, serait de 267 millions, M. Merlou conserve la taxe personnelle proposée par M. Rouvier, mais en en portant le produit de 120 à 230 millions par l'élévation du taux de 4 50 à 9 50.

Il supprime, d'autre part, la taxe d'habitation créée par M. Rouvier, et propose, pour compenser la différence de 67 millions, une taxe sur les revenus microgrammes, ou microbaisses, une taxe civique, un relèvement de 3 20 o/o à 4 o/o de la taxe sur la propriété bâtie, et enfin un relèvement de 1 o/o sur les droits sur les successions, devant à lui seul donner 20 millions.

Le ministre des finances, sans méconnaître que certaines critiques faites à M. Merlou pouvaient, dans l'avenir, être acceptées, a déclaré qu'à l'heure présente il croyait devoir s'en tenir strictement à son projet.

M. Rouvier a dit qu'il était partisan d'un impôt sur le revenu, modéré, ne supprimant qu'un certain nombre de ressources dont le remplacement était assuré.

C'est tout ce qu'on peut faire aujourd'hui sans s'exposer à des expériences pouvant aboutir à des mécomptes.

Plus tard, avec l'instrument fiscal que le Parlement, s'il vote son projet, aura mis entre ses mains, on pourra, peut-être, étendre la transformation de notre législation fiscale.

Mais, présentement, on ne peut aller plus loin.

En tous cas, le gouvernement, dont le concours est indispensable pour assurer la réalisation de cette réforme, ne pourrait aller au delà du projet qu'il a présenté.

M. Rouvier, à l'appui de ses observations, a critiqué quelques-uns des taxes de remplacement proposées par M. Merlou.

En particulier, il a combattu l'augmentation de 1 0/0 de la taxe des valeurs mobilières comme étant de nature à accroître la propension déjà trop grande des capitaux français à se porter sur les fonds d'États étrangers exempts de charges.

Dans les limites qu'il a indiquées, le ministre des finances s'est déclaré prêt à seconder les efforts de la commission pour faire aboutir la réforme.

Il a même déclaré que, à la condition qu'on vote en temps utile les quatre contributions directes, qui doivent être maintenues jusqu'au jour où elles seront supprimées en partie, il était prêt à discuter avant les vacances, par voie de projet distinct, l'impôt sur le revenu tel qu'il l'a présenté, de manière qu'il puisse être envoyé au Sénat le plus tôt possible.

Le jour où les deux Chambres se seront mises d'accord sur ce projet, les contributions directes seront transformées dans la mesure où la réforme aura été réalisée par le Parlement.

Après le départ du ministre des finances, la commission a été de nouveau appelée à délibérer.

M. Maujan a défendu son projet, qui consiste à supprimer les contributions directes et à les remplacer par un impôt progressif sur le revenu et sur les capitaux improductifs. L'impôt serait établi par cédules, de façon à permettre la distinction des revenus soit du capital seul, soit du capital et de la collaboration avec le travail, soit du travail seul.

La commission n'a pas admis ce système qu'elle a jugé trop absolu pour une première expérience ; elle a également repoussé le système de M. Rouvier et a maintenu le projet de M. Merlou en faveur duquel elle s'était déjà prononcée.

Toutefois, en présence des critiques formulées par M. Rouvier, et dans un esprit de conciliation, elle avait déposée à le renvoyer au gouvernement. C'est ainsi qu'elle a renoncé à l'augmentation de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières. La commission se réunira de nouveau jeudi, pour examiner définitivement le projet de l'impôt et les voies et moyens. Puis elle désignera un rapporteur, qui sera pour mission de déposer son rapport sur le bureau du Sénat, afin qu'il puisse venir en discussion devant la Chambre après le vote de la loi sur le service de deux ans, et avant l'examen des quatre contributions.

Une manœuvre

L'*Humanité* commente en ces termes cette décision de la commission :

On sait (car ces choses se savent), que c'est autour de la question de l'impôt sur le revenu qu'est ensuite maintenant, que le Doumer et ses complices, toute l'intrigue dont la réaction attend, avec la chute du cabinet, la revanche du Congrès qui vit le Cartel. Il est très facile aux républicains de déjouer la manœuvre. D'abord, il est certain que le projet d'impôt sur le revenu ne peut rester qu'avec le système du ministre des finances, et sous la forme qu'il lui a donnée. Il sera facile de le développer ensuite, car le projet, si insuffisant soit-il, est le germe de l'impôt global et déclare sur le revenu.

En second lieu, puisque le ministre accepte que la discussion de ce projet ait lieu avant les vacances, il sera aisé de trouver une combinaison qui donne à la Chambre la certitude que le système fiscal nouveau entrera en application à une date déterminée et prochaine. Et nous obligerons les intrigants à produire leurs pensées, leurs systèmes. Il sera curieux de les voir à l'œuvre. Nous savons que le projet de M. Rouvier, dont il est devenu l'instrument, permet à M. Doumer et à ses alliés multicolores de reproduire l'ancien projet du ministère Bourgeois contre lequel le centre et la droite se soulevèrent alors.

L'élection de Bordeaux et M. Chaumet

M. Jaurès, dans l'*Humanité*, ayant reproché aux prêtresses girondines d'être entrées à l'Hôtel de Ville de Bordeaux, pour y faire des pressions sur les ecclésiastiques, M. Chaumet écrit au *Temps* pour protester.

Le *Croix* a soutenu la liste de l'Union républicaine, dit M. Jaurès. C'était là une odieuse manœuvre dirigée contre cette liste. Les candidats républicains ont été unanimes à protester contre un patronage dont le but évident était, non de les servir, mais de les compromettre.

Il y a à Bordeaux un journal nationaliste ayant une clientèle et une influence. C'est le *Nouvelliste*. A-t-il soutenu nos amis ? Non ! Il les a combattus avec une extrême énergie. Il leur a opposé une liste de coalition nationalisto. Et cette liste a eu la même nombre de voix qu'ont obtenus depuis 1884, dans toutes les élections municipales, les listes réactionnaires.

Les candidats d'union républicaine ont eu, de leur côté, la même proportion de suffrages qu'ont toujours recueillis les candidats patronnés par la *Gironde*.

Enfin la profession de foi de ces candidats était fermement républicaine et ne comportait aucune concession à la droite.

Comment, dans ces conditions, M. Jaurès peut-il accuser les républicains bordelais d'avoir fait un pacte avec le réaction ? Comparons la situation en 1896 et en 1904 :

En 1896, les socialistes avaient fait liste commune avec les royalistes. En 1904, les nationalistes opposent une liste à la liste républicaine.

En 1896, les socialistes sont patronnés par le *Nouvelliste*. En 1904, le *Nouvelliste* combat nos amis.

En 1896, les socialistes achètent le concours des cléricaux par des subventions aux écoles congréganistes. En 1904, les deux républicains ont signé un programme fermement laïque, ne comportant aucune concession.

Voilà des faits auxquels on ne saurait prévaloir les plus habiles sophismes.

Mais, objecte M. Jaurès, vous avez des cléricaux sur votre liste. On est toujours le clericaire quelqu'un. M. Brisard et M. Jaurès lui même sont devenus des cléricaux honteux au regard de MM. Hubbard, Allard et Clémenceau. Il n'est donc pas surprenant que l'honorable M. Dauby, maire de Bordeaux, parraine à M. Jaurès un clérical, bien qu'il ait, dès 1880, ayant que la loi en imposât l'obligation, préféré de voté la laïcisation des écoles communales.

Reste l'élection sénatoriale. On représente M. Bertin comme ayant été soutenu à la fois par les députés républicains de la Gironde et par les réactionnaires. Or, tout cela est faux.

M. Bertin et M. Courrégelongue ne sont pas des adversaires politiques. Ils avaient au fond le même programme. Les députés qui ont pris parti en faveur de l'un ou de l'autre candidat n'ont été guidés que par des considérations locales ou des sympathies personnelles. Le journal la *Gironde* écrivait : « Nous pourrons, quoi qui soit l'élu, saluer son succès comme une victoire pour le politique d'union républicaine large et féconde consacrée avec tant d'éclat, il y a huit jours, par les électeurs bordelais ».

Quant à l'appui prétendu qu'aurait prêté à M. Bertin, les réactionnaires, voici ce qu'en dit le *Nouvelliste* répondant à la *Petite République* :

« Franchement, ce n'est pas la peine d'avoir combattu M. Bertin comme nous l'avons fait, par paroles, par écrit, avant et après le premier tour de scrutin, pour nous voir maintenant mis au nombre de ses partisans malheureux.

« La *Petite République* et ses confrères bloquards ne semblent pas se douter que M. Bertin représentait plus particulièrement aux yeux des patriotes et des catholiques girondins, l'opportunisme modéré et dreyfusard des Trarieux et des Monis ; que sa candidature a été repoussée par eux d'emblée, et avec ensemble ; que ses échecs leur a causé un plaisir qu'ils n'ont pas songé un instant à dissimuler. »

LE CRIME D'AIX-LES-BAINS

Chambéry, 4 juin. — Après une heure et demie de délibération le jury a rapporté un verdict acquittant les accusations atténuantes à la Giriat et à Robardet, mais non à Bassot.

Avant que la Cour ne rende son arrêt, la Giriat s'est écrié : « Je jure devant Dieu que « je suis innocente du crime dont on m'accuse. »

Bassot resta impassible.

La Giriat est condamnée à **quinze ans de travaux forcés**; Bassot à **dix ans** ; Robardet à **trois mois de prison avec sursis**.

En entendant le prononcé de la peine, la Giriat, s'adressant à Bassot, lui dit :

« Tu vas donc quitter ton épouse et ton enfant à qui vous? « Chut, monsieur ! »

Une foule énorme a assisté les confrontés sur cette de : « A mort ! » La voiture cellulaire a dû être détournée par un embranchement.

FÉMINISME

Le centenaire de George Sand

Le centenaire de George Sand se fête en juillet. L'Odéon a réuni des souvenirs, des portraits, des manuscrits, des meubles, des robes, un moulage de la main fine de celle dont la mort seule put arrêter le travail.

Combien passeront devant ces objets avec le sourire banal des promeneurs à l'affût du fait courant, et qui prétendent juger un auteur sans en connaître l'œuvre.

Tout se tient, tout se lie ; le langage selon l'époque, a des formules neuves, des démonstrations plus concises ou plus étendues. Les mots s'alignent formant des phrases, des pages, des chapitres, des livres. Mais il est défendu, de par les règles de l'art, de soulevir une thèse, de synthétiser une idée, de défendre un principe. Des idées naissent, des mots, des phrases, d'heureuses reconstitutions de tournures littéraires, suffisent à satisfaire les délicates, les critiques d'art. L'idée neuve, exprimée par le héros ou l'héroïne, doit être soigneusement évitée.

George Sand, au contraire, laisse tout le relief, tout l'intérêt à ses personnages, puisque, elle écrit toujours pour défendre une cause, pour briser contre l'oppression.

Liée à un homme qui la jugeait bête et lui préférait ses servantes, elle rompit le lien contracté devant la loi et l'Église. Rendue à la liberté, elle voulut vivre librement, travailler selon son goût et ses aptitudes, aimer selon son cœur.

Ses premiers ouvrages : *Indiane, Valentine, Mauprat, Jacques*, et tant d'autres, furent des œuvres de combat. Les critiques d'alors admirent l'ampleur du style, la beauté descriptive de la femme qui remportait un succès dès l'apparition de son premier livre.

Elle savait attacher le lecteur, lui donner l'illusion de la réalité, et aussi, disons le mot, tomba en désuétude, elle entretenait l'idéal. L'amante ne cherchait pas seulement dans l'homme aimé la satisfaction sensuelle, elle cherchait à posséder celui qu'elle aimait dans ce qui fait la grandeur, elle le possédait spirituellement, mentalement, l'élu de son cœur.

Ses héroïnes ne craignent pas de discourir sur des sujets abstraits ; elles osent toucher aux questions sociales et religieuses. L'idéal qu'elles poursuivent les annoblit. Les romans de George Sand, vivifiés par cette flamme pure de la recherche d'un idéal, sont bien moins dangereux que nos romanciers d'un naturalisme outré, qui descendent dans leurs descriptions, aussi bas que possible.

George Sand, mieux que tout autre, connaissait la femme. Ayant beaucoup souffert et observé elle mettait en vaillie le bien, couvrait les maîtres grossiers, cachait la déchéance trop vile.

Croit-on vraiment qu'il soit sain pour la jeunesse d'entendre ériger en principe que les hommes sont supérieurs aux femmes, qu'elles doivent tout sacrifier à la satisfaction de leurs passions ? Les passions les satisfaisant et les passions doivent être le but de l'existence ? Les vertus ne sont pas faites pour relever le niveau moral ?

La plupart des romans en vogue manquent de pensées réconfortantes, de théories élevées, d'enthousiasme.

Quelques romanciers attaquent bravement les vices sociaux. Mais, les vices étant, hélas, que le plus grand nombre se complaît en descriptions lascives, démoralisantes, souvent grossières, parfois obscènes.

Quelle incongruité ont celle des critiques qui prétendent interdire aux personnages fictifs des œuvres littéraires, les préoccupations abstraites des choses de l'âme ?

La femme seulement occupée de plaisir, de toilette, devient insupportable ; qu'au contraire elle cherche à pénétrer le cœur, la pensée, qu'elle vibre d'un amour enthousiaste ; qu'elle soit à la recherche d'un idéal de progrès, de bien ; aussitôt elle inspire le respect, le sentiment de la sympathie, le désir d'un lien durable. Cette femme étant réelle, pourquoi interdire au romancier de la décrire et de fouiller son être intime ?

Mais l'idéal se biffe de maints ouvrages. L'homme, effrayé de ses devoirs, de sa responsabilité, s'arrête aux choses secondaires, aux équilibres factuels, aux impressions sensuelles, aux lois de l'amour brutal.

D'un coup d'épaule il rejette toute la charge du devoir, toutes les obligations du cœur et de la conscience. Il prend une femme comme on achète une courtisane, avec cette différence qu'il reçoit une dot. Il crée un foyer et se respecte pas ce foyer. Il a des enfants et il ne comprend pas que l'enfant doit respecter son père.

George Sand répondit de la réalité. La nature, sous sa plume divine, prenait une amplitude superbe ; les êtres qu'elle faisait agir, aimer et souffrir s'élevaient, ils avaient le grand souffle de vie, le sentiment.

Mieux vaut laisser la jeune fille rêver d'amour avec quelqu'illusion que de lui dire qu'un lendemain de mariage, son mari la trompera avec la première gourgandine venue. Alors, à quoi bon ce lien, pourquoi ce mensonge de promesses réciproques ?

On accuse la femme d'être futile, de courir les plaisirs, de chercher dans les suffrages mondains les seules joies de la vie. Mais où trouvent-elles les leçons qui trempent l'énergie, élèvent l'âme, brillent, seulement pour les grandes luttes ?

Le théâtre, trop souvent obscène, devient dangereux pour la jeunesse ; l'art, qui devrait entretenir l'idéal, constatant la réalité sous le verre, les romans semblent, en certaines pages écrits par de grands coutiriers.

Le roman n'a prétendu de représenter l'état des moeurs, et les mœurs sont bien à la conscience. Dans la réalité combien de personnes échappent au courant mondain pour défendre une idée, un principe, une cause juste.

Ces personnages rencontrent les passions, les troubles, les découragements qui entraînent les âmes d'un moment ; l'amour n'entrave pas seulement l'essor du bien, ne met pas la conscience dans le marasme, comme certaines professions, les mœurs ne sont pas toujours corrompues par l'amour, l'amour s'élargit-il de la réalité ?

Les efforts du romancier prouvent le contraire. Les héros de George Sand trouvent dans l'amour l'inébranlable, dans la confiance de leur volonté. Elles peuvent dire et le prouvent.

Et si quelqu'un doit établir, fondation de leur idéal. Elle fut excellente mère et, comme elle le fait apparaître les grandes propriétés et le